

# Déclaration d'accessibilité

La mairie d'Ornon s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) dans la mesure où elle ne crée pas une charge disproportionnée pour l'organisme conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005. La charge disproportionnée est définie par décret en Conseil d'État, après avis du conseil mentionné à l'article L. 146-1 du code de l'action sociale et des familles.

À cette fin, la mairie d'Ornon met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2022-2024 : en cours;
- Plan d'actions 2022-2024 : en cours;

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://mairie.ornon.fr> et <https://www.ornon.fr>.

## État de conformité

<https://mairie.ornon.fr> est **non conforme** avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4 car il n'existe aucun résultat d'audit en cours de validité permettant de mesurer le respect des critères. Par conséquent aucune non conformité et aucune dérogation ne sont énumérées ci-dessous.

## Résultats des tests

- En l'absence d'audit de conformité il n'y a pas de résultats de tests.

## Contenus non accessibles

### Non-conformités

En l'absence d'audit tous les contenus seront considérés comme non accessibles par hypothèse.

### Dérogations pour charge disproportionnée

En l'absence d'audit aucune dérogation n'a été établie.

### Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

En l'absence d'audit aucun contenu n'a été identifié comme n'entrant pas dans le champ de la législation applicable.

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 29/09/2023.

## **Technologies utilisées pour la réalisation du site**

- Wordpress (MySQL, PHP)

## **Environnement de test**

En l'absence d'audit aucun agent utilisateur et aucune technologie d'assistance n'ont été utilisés.

## **Outils pour évaluer l'accessibilité**

En l'absence d'audit aucune combinaison de navigateur et de lecteur d'écran n'a été utilisée.

## **Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité**

En l'absence d'audit aucune page n'a fait l'objet de la vérification de conformité.

## **Retour d'information et contact**

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de [mairie.ornon.fr](mailto:mairie@ornon.fr) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message à [mairie@ornon.fr](mailto:mairie@ornon.fr);
- Contacter le 04 76 80 46 38

## **Voies de recours**

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant :

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits  
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07